
Bases de réflexion

Animation socioculturelle enfance



CONTENU

ASC enfance	1
Groupe cible	1
Objectifs	2
Conditions requises pour une pratique pertinente	3-4
Points de recoupement, mise en réseau et délimitation	5
Bibliographie	6
Auteur-trice-s	6



PRÉAMBULE

La présente publication offre un cadre de référence professionnel pour l'animation socioculturelle (ASC) dans le champ de l'enfance. Elle fournit aux professionnel-le-s, aux décisionnaires politiques et aux responsables au sein des administrations communales une base pour une ASC professionnelle dans le champ de l'enfance et contribue ainsi au dialogue entre les acteur-trice-s. Cette publication est à considérer comme un complément à la publication de l'AFAJ «Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideur-euse-s et les professionnel-le-s », qui comprend notamment des définitions des notions centrales de l'ASC enfance et jeunesse telles que « participation volontaire », « ouverture », etc.

Les conditions de vie et de développement des enfants dépendent de l'environnement social et culturel immédiat ainsi que des réalités sociales et sont en constante évolution. Des résultats empiriques montrent que la période de l'enfance est aujourd'hui souvent caractérisée par une grande quantité d'activités planifiées, ce qui a comme conséquence que les temps pour la détente et le jeu libre et choisi de manière autonome se font de plus en plus rares. En même temps, certain-e-s enfants connaissent une grande indépendance dans leur temps libre, avec peu d'accompagnement de la part de personnes de référence. À cela s'ajoute, depuis la fin du 20^e siècle, une tendance à déplacer le jeu des enfants de la rue vers d'autres lieux. En raison de la forte densité de circulation de véhicules ou de personnes, les chemins, les rues et les espaces publics ne sont plus adaptés au jeu. Il est devenu plus difficile pour les enfants de se déplacer, de jouer ou de rencontrer d'autres enfants dans leur environnement résidentiel de manière indépendante et sans surveillance. En raison de cette évolution des conditions de vie et de développement des enfants, l'ASC enfance a une importance particulière.

L'ASC enfance est un champ d'action relativement nouveau, qui se développe en Suisse depuis quelques années. La présente publication vise à fournir une base pour une discussion partagée et pour continuer à développer ce champ d'action, sachant que la pratique est hétérogène, avec des différences au niveau de la compréhension et de la hiérarchisation des attitudes et des principes fondamentaux.

ASC ENFANCE

L'ASC enfance est l'une des pratiques du travail social professionnel, avec une mission sociopolitique, éducative et socioculturelle. Le personnel a une formation dans le domaine social (p. ex. ASC, éducation sociale, service social, etc.).

L'ASC enfance est une actrice importante de l'éducation extrascolaire. Par un travail relationnel, elle accompagne, soutient et encourage les enfants sur leur chemin vers l'autonomie et l'autodétermination. Ses offres créent des espaces de liberté et de rencontre et des conditions-cadres qui permettent aux enfants de satisfaire des besoins spécifiques de manière autodéterminée et participative.

L'ASC enfance traduit une volonté d'engagement pour que les enfants soient intégré·e·s socialement, culturellement et politiquement dans la collectivité. Elle aide les enfants à participer activement à des processus sociétaux et met en place des structures et des espaces pour la participation des enfants.

L'ASC enfance propose des interventions axées sur les besoins et destinées à l'ensemble des enfants, sans conditions, dans les domaines des loisirs, de l'éducation et de la culture. En outre, les enfants reçoivent des informations sur des sujets spécifiques à leur âge. L'accent est mis sur les possibilités de jouer, de vivre des expériences, de faire des rencontres et de communiquer au sein d'un groupe. C'est l'occasion, pour de nombreux enfants, de vivre leurs premières expériences en collectif.

L'ASC enfance propose également des points de contact pour les enfants et leurs personnes de référence. Les dispositifs sont spatialement et socialement ouverts, c'est-à-dire librement accessibles à tou-te-s et généralement gratuits. Les lieux d'ASC enfance travaillent en réseau avec des acteur·trice·s de la promotion de l'enfance et de la jeunesse et, en tant que plateforme d'orientation, redirigent vers des services d'assistance spécifiques lorsque cela est nécessaire.

GROUPE CIBLE

Le groupe cible direct de l'ASC enfance englobe tou-te-s les enfants de 5 à 11 ans.

Les autres interlocuteur·trice·s sont les parents et les personnes de référence du public cible, les mandant·e·s (p. ex. des communes), l'école et les autres acteur·trice·s de la promotion de l'enfance et de la jeunesse.



OBJECTIFS

Dans l'ASC enfance, les professionnel-le-s prennent les enfants au sérieux en tant qu'expert-e-s de leur propre environnement de vie. Les enfants sont des personnalités indépendantes qui ont le droit, selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, d'être traitées comme telles. Cela signifie que les enfants ont le droit non seulement d'agir de manière autodéterminée et de bénéficier de la liberté d'expression, mais également d'acquérir des compétences sociales pour participer à la société. Les enfants ont besoin d'opportunités pour apprendre à participer aux processus de négociation et aux prises de décision, à défendre leurs droits et à prendre des responsabilités. L'ASC enfance accompagne les enfants dans ces processus et leur offre pour cela un contexte d'apprentissage approprié et stimulant.

L'ASC enfance a pour objectifs principaux d'améliorer la qualité de vie des enfants dans leur lieu de résidence et de participer à élargir leurs cadres de référence.

Niveau social

L'ASC enfance

- permet aux enfants de s'engager pour satisfaire leurs besoins ainsi que leurs souhaits, et leur donne la possibilité de prendre des responsabilités et de participer aux décisions,
- permet aux enfants d'avoir un contact avec des pairs et des adultes qui est construit de manière autonome et les rend capables de s'orienter et de se positionner de manière flexible dans un nouvel environnement, un nouveau groupe ou en cas de modification de leurs conditions de vie,
- donne aux enfants un aperçu d'autres modes de vie et favorise leur intégration sociale et culturelle,
- favorise le développement psychique et physique des enfants, renforce leur résilience ainsi que leur santé de manière générale,
- contribue, par le biais de la détection précoce, de la prévention et de l'orientation vers des services spécialisés, à prévenir les évolutions problématiques de certain-e-s enfants ou de groupes et à améliorer ces situations,
- offre aux enfants un grand nombre d'opportunités d'apprentissage et d'espaces de liberté en dehors de la famille et de l'école, ainsi que la possibilité de faire des expériences choisies, ce qui favorise le développement moteur et mental, la créativité et l'indépendance, renforce la confiance en soi et le sens de la communauté et développe la prise d'initiatives,
- crée des espaces pour jouer, s'amuser et être.

Niveau structurel

L'ASC enfance

- permet aux enfants de participer aux processus liés à la collectivité et les traduit dans un langage adapté aux enfants,
- permet de travailler à un aménagement de l'espace qui soit adapté aux enfants et d'œuvrer en faveur du développement et de la préservation des espaces de jeu et de liberté au sein de la collectivité,
- permet de défendre les intérêts des enfants au sein de la collectivité en général et, si nécessaire, effectue un travail de « traduction » et de relais pour porter la voix des enfants aux interlocuteur-trice-s politiques.

CONDITIONS REQUISES POUR UNE PRATIQUE PERTINENTE

Les fondements professionnels de l'ASC enfance sont constitués d'une part par les principes de base (AFAJ 2018, chapitres 5.1 et 5.2) de l'ASC enfance et jeunesse, qui sont l'ouverture, la participation volontaire, l'éducation, la participation, l'accueil à bas seuil et l'approche axée sur le milieu de vie. Ils sont constitués d'autre part par les principes de travail que sont l'approche axée sur les ressources, l'approche axée sur les besoins, l'approche tenant compte du genre et l'attitude réflexive par rapport aux identifications culturelles. À cela s'ajoutent les champs d'activité de l'ASC enfance et jeunesse décrits dans les bases de réflexion publiées par l'AFAJ (AFAJ 2018, chapitre 6). En complément sont décrites ici des conditions importantes qui rendent les offres adaptées et accessibles pour les enfants. Les bases professionnelles sont déduites des constats de la psychologie du développement. Le texte « Kinder in der Offenen Arbeit aus entwicklungspsychologischer Sicht – Entwicklungsbedürfnisse, Bildungsprozesse und Partizipation » de Sabine Brunner (2020), ouvrage dont le lien est dans la bibliographie, fournit une bonne vue d'ensemble à ce sujet.

Méthodes : adaptées au stade de développement

L'enfance est marquée par des étapes majeures de développement. Cela implique que le travail avec les enfants les plus jeunes est différent de celui avec les plus âgé-e-s. Le facteur décisif n'est pas l'âge biologique de l'enfant, mais son stade de développement. Le travail exige donc une variété de méthodes professionnelles. Pour cela, il est important de s'intéresser de manière attentive aux capacités et aux préoccupations des enfants et de se pencher sur les objectifs à atteindre.

Jouer : jeu libre comme base

Pour leur santé psychique, les enfants ont besoin de gaieté et de pouvoir prendre des initiatives. Ces besoins peuvent particulièrement bien être satisfaits lorsque les enfants jouent ensemble librement et de manière autodéterminée. Pour cela, les enfants ont besoin d'espaces de liberté et de marges de manœuvre. Le jeu comme une expérience de vie partagée ou individuelle, sans pression de performance et logique de consommation. Le jeu libre, respectivement concevoir une offre qui le rend possible, est la base de l'ASC enfance. Celle-ci met à disposition des enfants des espaces, favorise leur appropriation par les enfants et les accompagne dans ce processus.

Participation : adaptée à l'activité et aux enfants

Dans le contexte de l'ASC enfance, la participation est intrinsèque aux pratiques et à la posture des professionnel-le-s, qui donnent forme à la participation des enfants ainsi qu'aux processus de participation aux décisions. Il est essentiel que les enfants bénéficient d'un espace de liberté dans lequel il est possible d'agir de manière autonome et de prendre ses propres décisions. Cet espace devrait être géré en tenant compte de l'activité ainsi que de l'âge, des spécificités, des aspirations et des demandes de chacun-e, de sorte que l'enfant ne soit pas dépassé-e par la situation. La tâche de l'ASC enfance est de définir, d'adapter et de rendre transparent le cadre, les possibilités et les limites de l'espace d'action de l'enfant ou d'un groupe d'enfants.

Pour que la participation soit possible, le dialogue horizontal est une condition fondamentale. La participation est bien sûr vécue et expérimentée au quotidien avec les enfants dans les espaces d'ASC.

Espace : espaces intérieurs et extérieurs

L'ASC enfance a lieu à différents endroits et sous différentes formes. Par exemple : lieu de rencontre pour enfants, offres hors murs, sites de construction pour enfants, Jardins Robinson ou terrains d'aventure. En fonction de l'offre, des espaces adaptés doivent être mis à disposition. Ce qui est idéal pour l'ASC enfance, c'est un espace qui stimule la motivation des enfants à acquérir des connaissances et à faire des expériences, avec un espace intérieur et un espace extérieur. Les endroits idéaux pour les enfants sont multifonctionnels et transformables.

Disposer de grands locaux permet de répondre plus facilement aux besoins de jeu, d'activité physique, de créativité et de retrait.

En matière d'espace extérieur : un cadre naturel, avec différents espaces qui invitent à jouer et à expérimenter et qui permettent de faire des expériences sensorielles, est particulièrement adapté.

Lieu : dans l'environnement social proche

À l'âge d'environ cinq ans, les enfants peuvent déjà se déplacer dans une certaine mesure sans la surveillance rapprochée de leurs parents ou d'autres personnes de référence proches et peuvent prendre à brève échéance la responsabilité de leur personne ainsi que de leurs actions. À cet âge-là, les enfants peuvent parcourir seul-e-s

des distances courtes si le chemin est connu et que leur vision du trajet à effectuer est claire. Au fur et à mesure de leur développement, les enfants élargissent leur rayon d'action et découvrent de nouvelles choses dans leur environnement. Le quartier et le chemin qui mène de la maison à l'école forment la partie la plus importante de leur environnement de vie. L'ASC enfance n'a de sens que si elle se concrétise dans les endroits fréquentés par les enfants durant leur temps libre ou dans les endroits où les individus de cette tranche d'âge peuvent se rendre seuls.

Temps : accent mis sur le moment présent

Plus leur âge est jeune, plus les enfants vivent dans le moment présent. La notion du temps qui passe est parfois encore fragmentaire et les processus temporels difficiles à saisir. C'est pourquoi, les planifications doivent elles aussi être gérées d'une autre manière qu'avec des jeunes ou des adultes. C'est pour cette raison que l'ASC enfance se focalise sur la mise en œuvre dès que possible des idées. Elle prévoit pour cela de petites étapes faciles à comprendre.

Champs d'apprentissage : promotion des compétences sociales et personnelles

C'est la curiosité qui guide l'enfant sur son chemin de découverte et d'apprentissage. Pour cela, les enfants ont besoin d'un environnement qui stimule leur motivation à faire des expériences et à acquérir des connaissances. À cette fin, l'ASC enfance propose un large éventail de champs d'apprentissage qui favorisent l'acquisition de compétences sociales, techniques et personnelles. À partir de cinq ans, les enfants développent une image de plus en plus claire de leur personne, intériorisent des normes et des valeurs et apprennent à percevoir que les autres ont des besoins ou des intérêts différents et pensent différemment. La réflexion avec des adultes et des pairs les aide de plus en plus à reconnaître les nuances, les contradictions et les ambivalences et à faire des compromis.

Pour ce développement, les enfants ont besoin de faire des expériences avec d'autres personnes du même âge, mais aussi plus âgées et plus jeunes. Se lier d'amitié de manière indépendante est une tâche de développement importante en âge scolaire, tout comme le fait de pouvoir se situer dans son propre groupe, le développement de compétences sociales et l'autorégulation émotionnelle dans le contact avec d'autres personnes. L'ASC enfance offre un cadre protégé dans lequel les enfants peuvent faire des expériences et se développer dans un climat de respect et d'équité.

Personnel : professionnel-le-s formées, avec une conception professionnelle

Le personnel de l'ASC enfance est constitué de professionnel-le-s formées dans le domaine social. Des ressources humaines appropriées devraient être définies en fonction de l'offre et de l'âge des enfants. Les professionnel-le-s sont conscient-e-s que plus les enfants sont jeunes, plus leur dépendance vis-à-vis de la protection et de l'accompagnement des adultes est grande. Par conséquent, des collaborateurs-trice-s qualifiées, qui observent les processus des enfants, les dirigent si besoin et les accompagnent individuellement, sont nécessaires. Le travail relationnel professionnel est fondamental pour l'ASC enfance.

Parents et personnes de référence : contact et espace de liberté

D'un point de vue juridique, il est indispensable que le contact avec les parents et autres personnes de référence des enfants soit garanti. Jusqu'à un âge qui varie en fonction des individus, les enfants ne sont ni capables de discernement, ni capables d'agir.

Les parents peuvent s'attendre à être informés en cas d'urgence. Il est donc essentiel que les professionnel-le-s d'ASC enfance et jeunesse aient les numéros de téléphone des représentant-e-s légales des enfants présent-e-s.

Pour toutes les offres, les parents ou les personnes de référence des enfants doivent être informés que la responsabilité en général et l'assurance accident en particulier incombent aux représentant-e-s légales. Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse peuvent malgré tout être tenu-e-s responsables en cas de violation du devoir de diligence.

Il convient également de veiller à ce que, dans les offres d'ASC, les enfants puissent utiliser les espaces de liberté de manière indépendante de leurs parents et sous leur propre responsabilité, tout en étant bien sûr accompagné-e-s par une équipe d'ASC.

Ces aspects sont à définir et adapter en fonction de l'âge, des spécificités, des aspirations, des demandes et des habitudes familiales de l'enfant.

POINTS DE RECOUPEMENT, MISE EN RÉSEAU ET DÉLIMITATION

Dans la vie des enfants, l'école et la maison jouent un rôle central. Les enfants sont de plus en plus pris-es en charge dans des contextes extrafamiliaux. Dans cet environnement, il est important pour l'ASC enfance, d'une part, de se positionner clairement et, d'autre part, d'être en réseau de manière ciblée avec d'autres acteur-trice-s.

École et autres offres extrascolaires

La caractéristique la plus importante de l'ASC enfance, contrairement aux offres habituelles de prise en charge, est que la participation est facultative. L'école est obligatoire et les offres parascolaires sont obligatoires dès que l'enfant est inscrit-e. La participation à une organisation de jeunesse, à une association sportive ou de musique par exemple est facultative, mais implique une inscription et ainsi une participation fidèle.

À l'inverse, la participation à une offre d'accueil libre est volontaire. C'est l'enfant, en concertation avec ses personnes de référence, qui décide du moment et de la durée de l'utilisation de cette offre. Il est important de communiquer clairement le caractère volontaire de la participation aux parents et aux personnes de référence. Une offre d'accueil libre n'est pas une offre de garde d'enfants.

Les différents acteur-trice-s qui travaillent avec le groupe cible des enfants sont des partenaires. De par leurs objectifs et modes de travail différents, leurs activités sont complémentaires. L'ASC enfance échange sur un pied d'égalité avec l'école, l'accueil parascolaire et les autres acteur-trice-s du domaine de l'éducation et des loisirs.

Quartier

Étant donné que les enfants passent généralement une grande partie de leur temps libre dans leur quartier de résidence, la mise en réseau au sein du quartier est importante pour l'ASC enfance. En collaborant avec les acteur-trice-s dans le quartier, elle peut, d'une part, transmettre facilement les préoccupations et aspirations des enfants et, d'autre part, s'appuyer sur les ressources existantes au niveau local. En disposant d'un réseau solide dans l'espace social des enfants, le personnel de l'ASC enfance prend conscience à un stade précoce des processus de changement à venir. Cela accroît les possibilités de défendre les intérêts des enfants et de s'engager avec d'autres acteur-trice-s en faveur d'un quartier qui soit accueillant pour les enfants.

ASC destinée aux jeunes

Le passage de l'enfance à l'adolescence ne se fait pas d'un jour à l'autre, mais de manière progressive. Des échanges réguliers et des activités conjointes entre l'ASC destinée aux enfants et l'ASC destinée aux jeunes facilitent cette transition pour les enfants. Il s'agit ici de trouver des solutions adaptées.



BIBLIOGRAPHIE

- Brunner, Sabine (2020) : *Kinder in der Offenen Arbeit aus entwicklungspsychologischer Sicht – Entwicklungsbedürfnisse, Bildungsprozesse und Partizipation*. Texte non publié. *Nous remercions l'auteurice d'avoir autorisé que ce texte soit disponible dans la version numérique de ce document publiée sur doj.ch/fr > Publications.*
- DOJ/AFAJ (2018) : *Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideur-euse-s et les professionnel-le-s*. Berne. doj.ch/fr > [Publications](#)
- Fuhs, Burkhard, Brand, Dagmar (2013) : Kinder bis 10 Jahre. In : Deinet, U. ; Sturzenhecker, B. (éd.) : *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit*. 4^e édition revue et actualisée. Wiesbaden. P. 91–99. VS Verlag.
- Pro Juventute (s. d.) : *Des espaces de jeu à valeur ludique* projuventute.ch/fr > [Là pour les familles > Développement et santé > Jeu > Voir tous les articles > Des espaces de jeu à valeur ludique](#)
- Pro Juventute (s. d.) : *L'aménagement du territoire doit devenir plus adapté aux besoins des enfants* projuventute.ch/fr > [À propos de Pro Juventute > Actualité > Engagement politique > L'aménagement du territoire doit devenir plus adapté aux besoins des enfants](#)
- UNICEF : Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, version condensée unicef.ch/sites/default/files/2018-08/un-kinderrechts-konvention_kurz_fr.pdf

AUTEUR·TRICE·S

Philipp Gisler, responsable Kindertreff SPE Guthirt, Zoug
Nicole Bruderer, responsable du service Offene Arbeit mit Kindern, Kinder Jugend Familie de la ville de Saint-Gall
Andrea Semle, responsable Offene Kinder- und Jugendarbeit Stäfa
Eva Gerig, collaboratrice Offene Kinder- und Jugendarbeit Stäfa
Sabine Brunner, services psychologiques, Marie Meierhofer Institut für das Kind, Zürich

IMPRESSUM

Éditrice :

DOJ
Dachverband Offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz
Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse
Associazione svizzera animazione socioculturale infanzia e gioventù

AFAJ

Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ), Pavillonweg 3, 3012 Berne, welcome@doj.ch, doj.ch

Travail rédactionnel : Marcus Casutt et Noëmi Wertenschlag, AFAJ

Traduction : Marilène Broglie

Relecture : Alexandre Widmer et Marie Leuba, membres du Comité de l'AFAJ

Mise en page: Roman Hartmann, starwish*, starwish.ch

Berne, juillet 2024

